



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 septembre 2019

N° 2019-89

L'an deux mille dix-neuf, le 17 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (39) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, NARS Aline, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : BLANCHARD Hervé, RIVIERE Patrick, TOUCOUERE Laurent

Titulaires absents non représentés (19) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, CARROT Jean-Michel, SAINT PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, BRUN Didier, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor

Procurations (6) :
TREY Jean Claude à VIDAL Thierry
DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine
RODRIGUEZ Marie-Josée à BRUNET André
SOLANA Michel à RICARD Louis
FORGUE Pierre à NARS Aline
MIR Jean-Henri à POME Maryse

Monsieur Bernard DESCOUENS a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les projets présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département des Hautes-Pyrénées par la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanences dans les mairies, présence ponctuelle dans les MSAP et France Services)

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	45
	Dont 6 procurations
Votes pour :	45
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	10 septembre 2019

OBJET : Motion contre la fermeture des trésoreries de proximité

Vu le regroupement des SIP de Lourdes et Lannemezan et du SIE de Lourdes à TARBES,

Vu la création d'une seule trésorerie hospitalière sur le département,

Le Conseil Communautaire, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à ***l'unanimité*** des membres présents :

- Décide de s'opposer à cette nouvelle vague de démantèlements des services publics en milieu rural ;
- Exige :
 - le maintien d'une trésorerie par EPCI avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (recouvrement en matière d'impôt, tenue des comptes des hôpitaux et des EPHAD, des collectivités locales et établissements publics locaux) ;
 - le maintien du Services des Impôts des particuliers de Lannemezan et de Lourdes de pleine compétence

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU